

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de FORFRY

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Municipal en date du

LE MAIRE

CABINET
D'URBANISME
Xavier FRANCOIS
14, rue de la Grande Ile
77100 Meaux

Tel : 06 80 70 47 51
e-mail : francois.xa@wanadoo



PIECE N°10.1

TABLEAU DES
SERVITUDES
D'UTILITE
PUBLIQUE

2012/06

RECUEILLI
Sous Préfecture
DE MEAUX, LE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FORFRY

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

1. A4 servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
2. PT2 Protection des centres radioélectriques émissions réception contre les obstacles

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

LE: Lundi 5 Mai 2003

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE : FORFRY

N°REF 7700003	CODE A4	Cat IAC	Intitulé de la servitude	SAISIE LE 22/03/88
Lieu stockage: SERU		CONSERVATION DES EAUX TERRAINS RIVERAINS COURS D'EAU Loi du 8 avril 1898 (conditions de flottage à bûches perdues) Code rural, décret du 7 janvier 1959 (passage des engins) d'entretien)		
OBSERVATIONS				
SERVICE CONCERNE :		-Direction Départementale de l'Agriculture -et de la Forêt -cité administrative -77011 MELUN -64 37 68 69		
Date Report : / /				
CARACTERISTIQUES DE LA SERVITUDE			ACTE INSTITUANT	
SERVITUDES DE PASSAGE SUR LES BERGES DE LA THEROUANNE			Arrêté Préfectoral n° 74/DDA/HY/422 du 24 septembre 1974.	

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT

LE: Lundi 5 Mai 2003

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMMUNE DE : FORFRY

N°REF 7700247	CODE PT2	Cat IIE	Intitulé de la servitude	SAISIE LE 05/05/89
Lieu stockage: SERU		PROTECTION DES CENTRES RADIOELECTRIQUES EMISSION RECEPTION CONTRE LES OBSTACLES code des PTT		
OBSERVATIONS				
SERVICE CONCERNE :		-Ministère de la Défense -Etablissement du Génie de MALAKOFF -BP 139 -00481 ARMEES -		
Date Report : / /			ACTE INSTITUANT	
CARACTERISTIQUES DE LA SERVITUDE				
Liaison troposhérique Monthyon - Liéramont			Décret du 24 Mars 1977. Abrogé par décret du 05/07/2001.	